



**EUROPEAN CIVIL AVIATION CONFERENCE
CONFERENCE EUROPEENNE DE L'AVIATION CIVILE**

ECAC/42-WP/1
18/03/2024

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION PLÉNIÈRE (TRIENNALE)

(Strasbourg, 9 - 10 juillet 2024)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Points de l'ordre du jour

1. Ouverture de la Quarante-deuxième Session plénière (Triennale)

Note : La Session sera ouverte par le Président de la CEAC. Le Président du Conseil de l'OACI et d'autres hauts fonctionnaires seront invités à prendre la parole lors de la session.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Présentation du Rapport triennal du Président

Note : Le Président présentera les activités de la CEAC de ces trois dernières années

4. Présentation des rapports des Points focaux

Note : Les Points focaux de la CEAC dans les domaines de la sécurité des enquêtes sur les accidents, de la sûreté, de la facilitation, de l'environnement, des questions économiques, des systèmes d'aéronefs sans pilotes (UAS), de la diversité et de l'inclusion, ainsi que d'autres domaines interviendront lors de la Session. Le président du groupe de travail EMTO et le président du Conseil de la Fondation JAA TO adresseront également brièvement la session.

5. Débat

Note : Les États membres de la CEAC, les partenaires industriels européens et les représentants des partenaires internationaux de la CEAC seront invités à rejoindre des sessions de panel animées par des modérateurs. Ces sessions favoriseront des discussions dynamiques, encourageant le débat ouvert sur des sujets d'intérêt mutuel significatif pour les États membres de la CEAC et les partenaires internationaux.

6. Déclarations de partenaires bilatéraux et régionaux

Note : Des représentants des partenaires internationaux, régionaux et bilatéraux de la CEAC seront invités à faire des remarques sur leur coopération avec la CEAC.

7. Examen et approbation du Programme de travail de la CEAC et du budget associé pour 2025 – 2027

8. Adoption des recommandations ou résolutions présentées pour approbation

9. Élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du Comité de coordination de la CEAC

Note : Voir l'Article 8 de la Constitution

10. Questions diverses

— FIN —